

ÉVOLUTION DU SYSTÈME DE CONTRIBUTION

Août 2026

❖ Contexte

La nouvelle évolution du système de contribution part d'un double constat concernant le système par tranches actuel :

- 1) Le **taux d'effort demandé est trop important**, et le manque de progressivité crée une injustice dans le taux d'effort. En effet, le niveau de ressource pivot (le niveau à partir duquel la contribution devient supérieure à l'allocation) était autour de 1500 € par Unité de Consommation (UC) dans le système proposé en mars, montant nettement inférieur au revenu médian par UC dans la ville de Grenoble (environ 1850 € en 2021). Or, il paraît assez injuste de redistribuer ses richesses lorsque l'on fait partie des 50 % les plus pauvres de la population ; ce sentiment a d'ailleurs amené plusieurs adhérent-es dont les ressources par UC avoisinaient les 1500 € à suspendre leur contribution.
- 2) Le système était **trop complexe** pour être largement appréhendé, et rendait le système opaque. Ce système ne permettait pas de connaître le niveau de ressource pivot facilement, alors que c'est un élément essentiel pour élaborer un système juste.

❖ Comment le GT a-t-il élaboré le nouveau système ?

En conséquence, le GT contribution a élaboré un système plus **juste**, plus **progressif** et plus **simple**. Plus précisément :

- 1) Le nouveau système de contribution se base sur trois facteurs :
 - Le niveau de ressource pivot à partir duquel la contribution dépasse l'allocation (à quel niveau on considère qu'il est juste de payer 100 pour recevoir 100),
 - Le montant de contribution plancher et le niveau de ressource à partir duquel il est atteint,
 - Le montant de la contribution plafond et le niveau de ressource à partir duquel il est atteint.

Le calcul de la contribution se base directement sur le niveau de ressource par UC du foyer ; fin du système par tranche. La progression entre ces différents niveaux est linéaire, c'est-à-dire qu'on trace deux droites entre ces points pour réaliser une correspondance directe entre le niveau de ressource par UC et la contribution par UC (se référer au graphique).

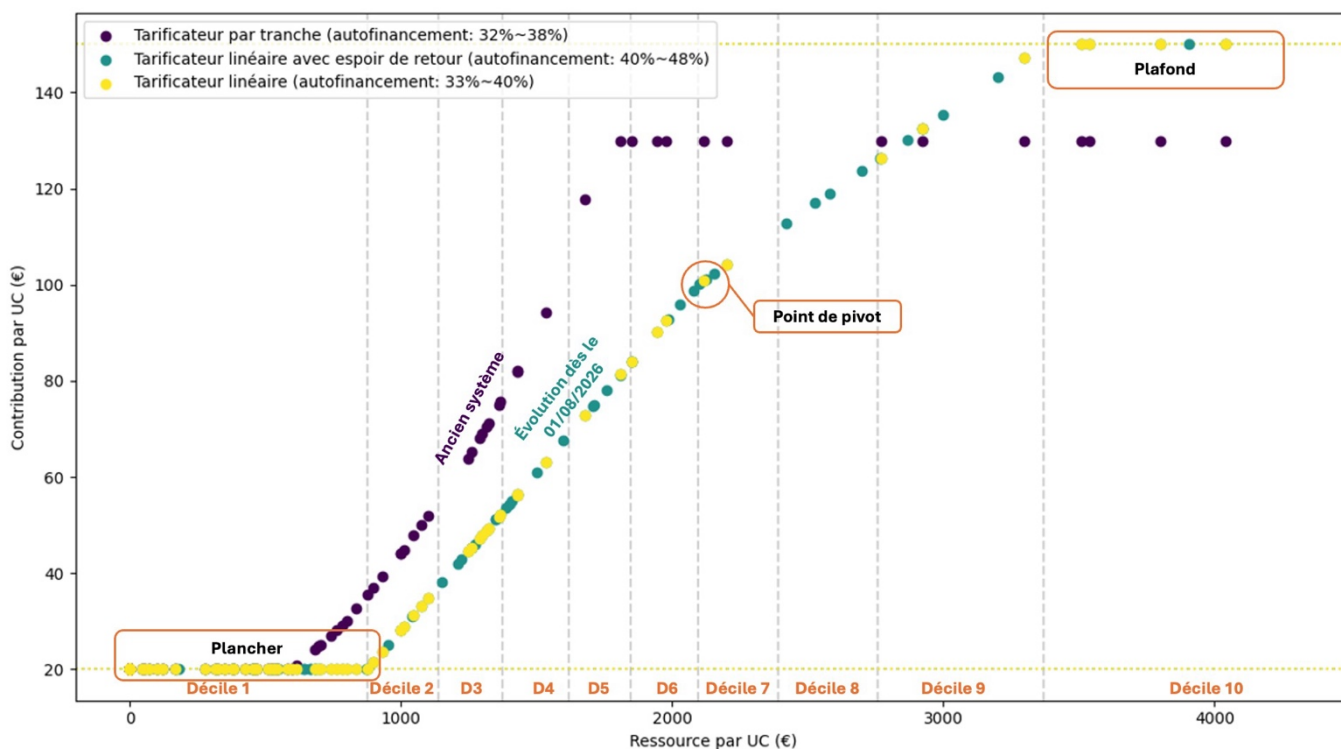
- 2) Le calcul des UC et le montant de **l'allocation sont inchangés** :
 - 1 personne (1 UC) : 100 €
 - 2 personnes (1,3 UC) : 130 €
 - 3 personnes (1,5 UC) : 150 €
 - 4 personnes (1,7 UC) : 170 €
 - 5 personnes (1,9 UC) : 190 €
 - 6 personnes ou plus (2,1 UC) : 210 €
- 3) Le calcul du niveau de ressources se base uniquement sur les **revenus pris en compte dans l'impôt sur le revenu** (revenu net imposable) afin de pouvoir baser le système de contribution sur des données objectives (voire point suivant).

❖ Concrètement, comment ça fonctionne ?

Ce nouveau système permet également une correspondance plus directe entre les valeurs des paramètres et les valeurs de la DALLE. En particulier, les valeurs fixées (et validées) pour les paramètres sont les suivantes :

- Montant de la **contribution plancher** : **20 € par UC** (inchangé). **Niveau de ressource** en-deçà duquel est atteint le **plancher** : **875,83 € par UC**, ce qui correspond au premier décile de revenu par UC dans la ville de Grenoble selon les données INSEE 2021. Dit autrement : **10 % de la population Grenobloise possède un revenu inférieur** à cette valeur.
- **Niveau de ressource pivot** à partir duquel la contribution dépasse la contribution : **2094,17 € par UC**, ce qui correspond au sixième décile de revenu par UC dans la ville de Grenoble selon les données INSEE 2021. Dit autrement : **60 % de la population Grenobloise possède un revenu inférieur** à cette valeur.
- Montant de la **contribution plafond** : **150 % de l'allocation**. **Niveau de ressource** au-delà duquel est atteint le **plafond** : **3371,67 € par UC**, ce qui correspond au neuvième décile de revenu par UC dans la ville de Grenoble selon les données INSEE 2021. Dit autrement : **90 % de la population Grenobloise possède un revenu inférieur** à cette valeur.

Le graphique suivant illustre le fonctionnement du tarificateur, basé sur des déciles :



Légende détaillée :

- En violet « l'ancien système », c'est le tarificateur en place entre mars et juillet 2026
- En jaune l'évolution à compter du 01/08/2026 avec les foyers qui cotisent actuellement (chaque point correspond à un foyer cotisant)
- En bleu l'évolution à compter du 01/08/2026 en ajoutant les foyers ayant mis en pause leur contribution (leur retour permettrait une amélioration du taux d'autofinancement de 10 points environ)

❖ Qu'est-ce que ça signifie concrètement ?

- 1) **Une baisse de la contribution** pour tous les foyers qui ne font pas partie des 20 % les plus riches de Grenoble.
- 2) Un **taux d'effort** réparti beaucoup plus **équitablement**.

En l'état actuel des forces de la caisse, le taux d'autofinancement reste équivalent à celui du système par tranches mais, grâce à la baisse générale des contributions et à la plus grande équité apportées par le nouveau système, il paraît raisonnable d'envisager un scénario de reprises de contribution qui augmenterait le taux d'autofinancement (voir légende du graphique). En effet, **ce nouveau système permet de répondre aux principaux problèmes soulevés par les personnes ayant suspendu leur contribution lors des enquêtes : montant de contribution trop élevé et opacité.**

❖ Limites du système proposé

Bien sûr, aucun modèle n'est parfait et des limites de ce nouveau système ont déjà été identifiées et seront l'objet des travaux du GT contribution pour l'année à venir. Plus précisément :

- Le **plancher à 20 €** reste **élevé**, ce qui crée une **explosion du taux d'effort pour les foyers les plus pauvres**. À l'heure actuelle, abaisser le plancher n'est pas envisageable car le taux d'autofinancement en pâtirait trop lourdement, menaçant la pérennité de la caisse.
- Le calcul d'UC actuel ne permet pas une prise en compte suffisamment précise de la composition des foyers. Le GT contribution devra donc proposer un système à la fois plus juste et pérenne.

Enfin, il est tout à fait compréhensible que la communication autour du taux d'autofinancement puisse sembler assez éloignée des situations individuelles et des conditions matérielles d'existence de chacun·e. Toutefois, le travail du GT et la décision du Comité citoyen ont été orientée par deux choses :

- Il faut boucler le budget de l'année pour assurer la pérennité de la DALLE. Dans le cas contraire, nous serons contraints d'envisager collectivement de mettre la caisse en pause, au risque de la mettre en péril, ou de diminuer/stopper les allocations, ce qui serait insécurisant pour les personnes qui comptent dessus.
- Le taux d'autofinancement est un indicateur direct de notre **autonomie** et de notre **indépendance**. Plus il est faible, plus nous sommes dépendants de financements extérieurs.